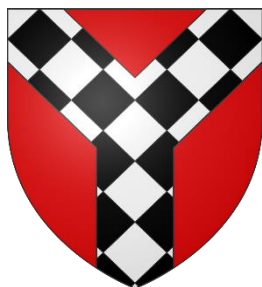


COMMUNE DE TAUSSAC-LA-BILLIERE



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE





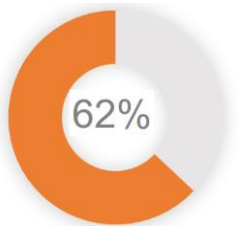

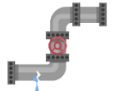


2021



1. Synthèse de l'année	3
1.1. Les chiffres clés	3
1.2. Détails des interventions sur l'année	4
1.1.1. Renouvellement de réseau.....	4
1.1.2. Réparations de fuites.....	4
1.1.3. Nouveaux branchements	4
1.1.4. Mise en conformité de branchements	4
1.3. Qualité de l'eau	4
1.4. Programmation des actions à venir	4
2. Présentation du service	5
2.2.1. Raccordement de la population	5
2.3.1. Estimation de la population desservie (D101.1)	6
2.3.2. Nombre d'abonnés desservis	6
2.5.1. Synoptique du réseau d'eau potable	7
2.5.2. Ressources.....	7
2.5.3. Les réservoirs et châteaux d'eau	8
2.5.4. Canalisations.....	8
3. Bilan quantitatif	9
3.1. Volumes prélevés sur la ressource	9
3.2. Volumes mis en distribution	9
3.3. Volumes consommés	9
4. Tarification de l'eau et recettes du service	9
4.1. Modalités de tarification	9
4.2. Facture d'eau type (D102.0)	10
4.3. Frais d'accès au service	10
5. Indicateurs de performance	11
5.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	11
5.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	11
5.3. Indicateurs de performance des réseaux	13
5.4. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	14
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	15
7. ANNEXES	16

1. Synthèse de l'année

1.1. Les chiffres clés

NOMBRE D'ABONNÉS	
	308 Abonnés raccordés au service AEP
LINÉAIRE DE RÉSEAU	
	17,256 kilomètres de réseau
PRIX DE L'EAU	
	1,96€ TTC/m³ (sur la base d'une facture de 120 m ³)
QUALITÉ DE L'EAU	
	100% des analyses conformes (pour le critère microbiologique)
	100% des analyses conformes (pour les paramètres physico-chimiques)
RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION	
	
VOLUME D'EAU POTABLE MIS EN DISTRIBUTION	
	46 482m³
RÉPARATIONS DE FUITES	
	7 réparations de fuites sur canalisations et branchement
RENOUVELLEMENT DE RÉSEAU	
	0 mètres de conduites renouvelées
NOUVEAUX BRANCHEMENTS	
	2 raccordements au réseau AEP

1.2. Détails des interventions sur l'année

1.1.1. Renouvellement de réseau

Date	Localisation	Linéaire	Nature matériaux d'origine	Nature matériaux posés	Intervenant(s)
Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

1.1.2. Réparations de fuites

1.1.1.1. Sur branchements :

Date	Localisation	Type d'intervention
03/09/2021	Rue du four de la Sesquière	Réparation de fuite sur compteur
06/09/2021	1 Rue des Pins	Réparation de fuite sur compteur
07/09/2021	Route de la pierre plantée	Réparation de fuite sur compteur
07/09/2021	Chemin du pont	Réparation de fuite sur compteur

1.1.1.2. Sur canalisations :

Date	Localisation	Type d'intervention
02/11/2021	Bassin de l'Horte	Réparation de fuite sur canalisation Ø63 PVC
Non disponible	Hameau des Cambous	Remplacement d'un réducteur de pression
Non disponible	Hameau de la Sesquière	Déplacement d'un poteau incendie

1.1.3. Nouveaux branchements

Date	Localisation	Type d'intervention
Non disponible	Hameau de la Billière	Pose de deux nouveaux branchements

1.1.4. Mise en conformité de branchements

Date	Localisation	Type d'intervention
Néant	Néant	Néant

1.3. Qualité de l'eau

Rien à signaler concernant la qualité de l'eau, 100% des analyses réalisées sur l'ensemble de l'exercice sont conformes.

1.4. Programmation des actions à venir

La Commune a engagé un plan d'action fin 2020 avec l'appui de l'EPTB Orb et Libron afin de réaliser la sectorisation du réseau par la pose de matériel de comptage équipé de télétransmission.

Le plan d'action est finalisé et les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau et des services de l'Etat sont en cours.

Cela permettra de localiser avec plus de précision les secteurs faisant l'objet de fuites afin d'effectuer les réparations nécessaires dans les plus brefs délais et réduire les volumes de pertes.

La commune s'est engagée à remplacer l'entièreté du parc de compteurs, à compter de 2022, à raison d'une cinquantaine de compteurs par an.

2. Présentation du service

2.1. Mode de gestion

Le système d'alimentation en eau potable de la commune de Taussac-la-Billière est géré en régie communale.

L'entretien des ouvrages, du réseau et le relevé des compteurs est réalisé par les agents techniques communaux. La facturation est réalisée par le secrétariat de la Mairie.

Le règlement de service a été mis à jour le 02 Novembre 2020.

2.2. Territoire desservi

La Commune de Taussac-la-Billière est constituée de plusieurs hameaux disséminés sur un vaste territoire : Taussac, la Sesquièrre, la Billière, la Bourbouille, l'Horte, les Cambous, le Cros et Maurian.

Le tableau ci-dessous présente la population d'abonnés par zones d'habitat :

Hameau	Nombre abonnés	Population permanente	Population saisonnière
Taussac	44	78	15
Maurian	39	18	40
Les Cambous	43	83	20
Le Cros	3	2	4
La Sesquièrre	46	84	15
La Bourbouille	18	35	15
La Billière	38	43	15
L'Horte	57	98	30
TOTAL	288	441	154

Source : tableau extrait du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (ENTECH, Novembre 2011).

En 2021 le nombre d'abonnés de la Commune est passé à 308 unités.

2.2.1. Raccordement de la population

La Commune de Taussac-la-Billière est alimentée en eau potable à partir de quatre ressources :

- **La source de la Borthé**, pour le hameau de Maurian. Cette source alimente par refoulement le réservoir de Maurian, qui alimente à son tour, gravitairement, le hameau de Maurian.
- **La source de Fontête** pour les hameaux de Taussac, la Sesquièrre, la Bourbouille, les Cambous et une partie des hameaux de l'Horte et la Billère (depuis 2006). Cette source alimente gravitairement la

station de reprise de Taussac, qui refoule l'eau jusqu'au réservoir des Planals. Deux antennes de distribution gravitaires alimentent ensuite les hameaux de Taussac et la Sesquièrre pour l'une et l'Horte (pour partie), la Billière (pour partie), la Bourbouille, les Cambous et le Cros, pour l'autre.

- **La source de la Combe** pour la partie ancienne du hameau de l'Horte. Cette source alimente gravitairement le réservoir de l'Horte, qui dessert ensuite gravitairement, le centre ancien de l'Horte.
- **La source des Cuns** pour la partie ancienne du hameau de la Billière. Cette source alimente gravitairement le réservoir de la Billière, qui dessert ensuite gravitairement, le centre ancien de la Billière.

Les réseaux de Taussac sont tous interconnectés, mis à part la partie du réseau desservant le hameau de Maurian.

Plusieurs mas, plus ou moins isolés des hameaux, disposent de leurs ressources privées et ne sont pas raccordés au réseau Communal :

- La Prade,
- Le Mas de Soulié,
- Les Quintes.

2.3. Population

2.3.1. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considéré comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

[Le service public d'eau potable dessert 451 habitants \(source INSEE 2018\)](#)

2.3.2. Nombre d'abonnés desservis

Les abonnés domestiques et assimilés, sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau, au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L 213-10-3 du Code de l'Environnement.

[Le service public d'eau potable dessert 306 abonnés au 31/12/2020.](#)

Nombre total d'abonnés année n-1	Nombre total d'abonnés année n	Variation en %
306	308	0,65%

2.4. Le service de l'eau

Mairie de Taussac-La-Billière – 04.67.95.61.25

2.5.3. Les réservoirs et châteaux d'eau

Commune	Site	Capacité	Unité
Taussac	Réservoir des Airettes	20	m ³
Taussac	Réservoir de la Billière	12	m ³
Taussac	Réservoir de l'Horte	12	m ³
Taussac	Réservoir des Planals	250 (dont 60 en réserve incendie)	m ³
Taussac	Bâche de reprise de Taussac	30	m ³

2.5.4. Canalisations

Le linéaire global du réseau d'eau potable est de **17,256 km**, répartis comme suit :

Nature	Fonte	PEHD	PE	PVC	Acier	Inconnu	Total (m)
Diamètres							
63		655	1 265			1 035	2 955
75		185					185
90		1 820				265	2 085
100				925			925
110		1 280		6 580		240	8 100
125		720		2 070			2 790
Inconnu						216	216
TOTAL		4 660	1 265	9 575		1 756	17 256

2.5.5. Le parc des compteurs

Tranche d'âge	Nombre
Âge indéfini	30
Inférieur à 5 ans	9
5 à 10 ans	10
10 à 15 ans	56
15 à 45 ans	113
Supérieur à 45 ans	90
TOTAL	308

2.5.6. Les autres équipements sur le réseau

Type	Nombre (année n-1)	Nombre (année n)
Vannes		
Débitmètres		
Borne Incendie	17	17

3. Bilan quantitatif

3.1. Volumes prélevés sur la ressource

Commune	Source	Volume annuel (année n-1)	Volume annuel (année n)
Taussac	Source de la Borthé	5 124	3 657
Taussac	Source des Cuns		
Taussac	Source de la Combe		
Taussac	Source de Fontête	48 139	42 825
TOTAL DES VOLUMES PRÉLEVÉS SUR LA RESSOURCE ^①		53 263	46 482

3.2. Volumes mis en distribution

Volumes annuels produits (m ³)	Année n-1	Année n
TOTAL DES VOLUMES ANNUELS MIS EN DISTRIBUTION ^②	53 263	46 482

3.3. Volumes consommés

Volumes annuels consommés (en m ³)	Année n-1	Année n
Volumes comptabilisés (A=A'+A'')	29 074	26 687
-dont volumes facturés (A')	29 074	26 687
-dont volumes comptabilisés, non facturés (A'')	0	0
Volumes estimés des consommations sans comptage (B)	1 744	0
Volumes de service, comptés ou estimés (C)	2 663	2324
TOTAL DES VOLUMES CONSOMMÉS ^③ (A+B+C)	33 481	29 011

4. Tarification de l'eau et recettes du service

4.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur...).

Les tarifs applicables au 01/01/2021, sont les suivants :

TARIFS	Année n
Part fixe (€ HT/an), Abonnement, y compris location du compteur	40
Part proportionnelle (€ HT/m³)	1,20
Taxes et redevances	0,43
Redevance Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux (€/m ³)	0,15
Redevance Agence de l'Eau pour pollutions domestiques (€/m ³)	0,28
Taux de TVA	

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice, sont les suivantes :

- Délibération n° 2021-015 du 12/04/2021

4.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et 01/01/2022, pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

TARIFS	Année n-1	Année n
Part fixe (€ HT/an)	40	40
Abonnement, y compris location du compteur	0	0
Prix de l'eau (€ HT/m ³)	1,14	1,20
Prix de l'eau, pour 120 m³	136,8	144
Taxes et redevances	50,4	51,6
Redevance Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux (€/m ³), pour 120 m ³	18	18
Redevance Agence de l'Eau pour pollutions domestiques (€/m ³), pour 120 m ³	32,4	33,6
Taux de TVA		
TOTAL TTC pour 120 m³	227,20	235,60
Prix TTC au m³	1,89	1,96

Le prix de l'eau potable est passé de 1,14€ HT/m³ à 1,20€ HT/m³ au 01/01/2021

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

Les volumes facturés au titre de l'année n sont de 26 687 m³/an.

4.3. Frais d'accès au service

Intitulé du tarif (€ HT)	Montant en € HT pour Année n
Coût d'un branchement neuf	-prise en charge directe par le particulier avec entreprises agréées
Frais de réouverture	-prise en charge directe par le particulier avec entreprises agréées
Modification de compteur	-prise en charge directe par le particulier avec entreprises agréées
Remplacement de compteur	100€
Frais de déplacement de compteur	-prise en charge directe par le particulier avec entreprises agréées

5. Indicateurs de performance

5.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés sur l'exercice	Nombre de prélèvements non-conformes sur l'exercice
Microbiologie	21	0
Paramètres physico-chimiques	21	0

Le taux de conformité est calculé de la manière suivante :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nombres de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{Nombre des prélèvements réalisés}} \times 100$$

Analyses	Taux de conformité de l'exercice en %
Microbiologie	100
Paramètres physico-chimiques	100

5.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble, plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	Nombre de points	Nombre de points maximum
Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP.236 – Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrages de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures.	Oui :10 points Non : 0 points	10
VP.237 – Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement des réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui :5 points Non : 0 points	5
SOUS-TOTAL PARTIE A		15
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)		
VP.238 – Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des information cartographiques	0 à 15 points Sous conditions ⁽¹⁾	15
VP.240 – Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
VP.239 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		
VP.241 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points Sous conditions ⁽²⁾	15
SOUS-TOTAL PARTIE B (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)		
VP.242 – Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	Oui :10 points Non : 0 points	10
VP.243 – Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage, de distribution (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui :10 points Non : 0 points	10
VP.244 – Localisation des branchements sur le plan des réseaux	Oui :10 points Non : 0 points	10
VP.245 – Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	Oui :10 points Non : 0 points	0
VP.246 – Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	Oui :10 points Non : 0 points	10
VP.247 – Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement...)	Oui :10 points Non : 0 points	10
VP.248 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui :10 points Non : 0 points	0
VP.249 – Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	Oui :5 points Non : 0 points	5
SOUS-TOTAL PARTIE C (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en parties A et B)		55
TOTAL INDICATEUR P103.2B (Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable)	Note /120	100

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour, ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50% des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année est de 100.

5.3. Indicateurs de performance des réseaux

5.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Rendement (%)	Année n-1	Année n
Total annuel des volumes mis en distribution ②	53263	46482
Total annuel des volumes consommés ③	33481	29011
Rendement du réseau de distribution % [100x(③/②)]	62,86	62,41

Le calcul du rendement du réseau tient compte de la partie adduction et de la partie distribution. Il reflète le rendement réel du réseau, par rapport au volume annuel soustrait à la ressource.

Il est calculé selon la formule suivante :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volumes annuels consommés}^{(1)}}{\text{Volumes annuels mis en distribution}} \times 100$$

(1) Volumes annuels consommés = Volumes comptabilisés facturés + Volumes comptabilisés non facturés + Volumes estimés des consommations non comptés + volumes de service (comptés ou estimés).

5.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage, lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution, sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non-comptés} = \frac{\text{Volumes mis en distribution} - \text{Consommations comptabilisées}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte (en km)}}$$

Pour l'année n, l'indice linéaire des volumes non-comptés est de 3,14m³/j/km (il était de 3,84 en n-1)

5.3.3. Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{\text{Volumes mis en distribution} - \text{Volumes consommés}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte (en km)}}$$

Pour l'année n, l'indice linéaire de pertes est de 2,77 m³/j/km (il était de 3,14 en n-1).

5.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire), par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseau remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau, ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	n-4	n-3	n-2	n-1	n
Linéaire renouvelé en Km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0m de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement du réseau} = \frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire du réseau de desserte (en km)}} \times 100$$

Pour l'année n, le taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable est de 0%.

5.4. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage...).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année n, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 50 %.

Commune	Site	Indice d'avancement
Taussac	Source de la Borthe	50%
Taussac	Source des Cuns	50%
Taussac	Source de la Combe	50%
Taussac	Sources de Fontête	50%

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS		
Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	451
D102.0	Prix TTC du service au m ³ (pour 120 m ³)	235,60€
Indicateur de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité, pour ce qui concerne la microbiologie	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité, pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100/120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	62,41%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,14m ³ /j/km
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,77m ³ /j/km
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50%

7. ANNEXES